

40223 19.3986 D

Détails biographiques de la
Sœur St Louis, des Sœurs de
La Charité de Québec.

Trouvé dans des papiers qui semblaient
provenir de M. Fancher de Saint Maurice.

Premier souvenir. Un homme, sur le bâtiment qui traverse In. et Des.
Pierre Mahon et son enfant Mary-Victoria, d'Europe en Canada, fait sem-
blant de vouloir jeter la petite à l'eau. - elle crie: Maman! elle aurait
reconnu cet homme après de longues années, disait-elle.

A Québec, elle loge avec son père et sa mère dans une maison où se ten-
cotent deux Sauvageses dont l'une semble vouloir la jeter au feu:
cette fois encore elle oppose sa mère.

Elle laisse Québec dans un sledge avec son père et sa mère - elle doit avoir
traversé le fleuve, car elle se rappelle qu'un homme précédait la voiture
pour s'assurer si la glace était solide.

Elle ignore le nom de la paroisse où sont demeurés ses parents - le père
était tailleur - elle se rappelle avoir eu Père M. Robson chez elle - il
venant voir son père atteint de consommation - ^{le père catholique, la mère protestante.} La première Confession se
fit au Père M. Robson qui l'avait placée devant lui, puis s'était caché
la figure de son mouchoir - La première chose de l'enfant fut de lui
ôter son mouchoir - le prêtre rit beaucoup de la simplicité de l'enfant.

Douloureuse impression en baisant son père mort - il était si froid!
elle ne se souvient pas si elle avait quitté la maison pour aller recter
chez le ministre après ou avant la mort de son père. Elle a recté quelques
mois, croit-elle, chez le ministre. Réclamée par le Père M. Robson, elle arriva au

presbytère. Le curé était absent, mais le conducteur entra et déposa, avec une
petite malle, l'enfant âgé de 4 ans. A peine était-elle entrée qu'une folle qui
parcourait les campagnes, arriva au presbytère, lui fit signe de la suivre, la
prit par la main et s'enfuit avec elle. La première chose qu'elle lui fit
fut de lui couper les cheveux, puis d'exiger le nom de mère que l'enfant
ne voulait jamais lui donner, refus qui lui attira force mauvais traitements
de la part de cette folle - En pieds, un chapeau de paille enfoncé sur les
yeux, en haillons, l'enfant faisait pitié à tous qui la croyaient fille de
cette misérable femme dégradée, qui était la risée de tout le monde.

Le soir, elles couchaient dehors lorsque le temps le permettait, ou dans une grange
se nourrissaient de ce que la folle avait reçu en mendiant. Après l'avoir con-
duite de paroisse en paroisse, ^{après des dangers de toutes sortes} presqua à S. Antoine de Tilley, elle se dirigea avec l'en-
fant vers le moulin qu'elle se proposait de visiter dans tous ses détails. M. Sévigny
(de Lafleur) arriva presqu'en même temps qu'elles au moulin pour y faire moulin
son grain - La vue de la chère petite le charma - il s'informa à qui elle ap-
partenait. Le jeune Bourret, fils du meunier, qui parlait un peu l'anglais,
questionna l'enfant qui lui raconta sa petite histoire en l'assurant que cette
femme n'était pas sa mère. . . Elles passèrent la nuit chez M. Bourret qui les
avait recueillies et qui avait eurtout l'œil sur l'enfant qu'il voulait faire
adopter par M. Sévigny. - Le lendemain matin, la pauvre folle vola

un mantelet de Mad. Bonnet, et comme l'enfant s'avertit que ce vêtement
ne lui appartenait pas, elle la frappa très rudement à plusieurs reprises,
et c'est avec peine que les gens parvinrent à la lui arracher des
mains. Chose singulière: elle en avait un grand soin lorsqu'il
s'agissait de lui donner à manger... elle s'informa, après avoir
consenti à donner l'enfant à Mr. Levis, s'il avait des vaches ^{ou}
sans doute, d'en faire profiter la petite Créature -
Le Piv. Mr. L. Proulx, curé de S. Antoine, plaça l'enfant quelques années
plus tard, chez les Religieuses de l'Hôpital Général, puis chez les
Ursulines où elle fit un cours complet et très brillant. Elle entra
au noviciat prit l'habit sous le nom de Sœur Ste. Eudalie; elle
en sortit au bout de quelques mois, la santé lui faisant défaut. Elle passa sans
cesserement par diverses épreuves qui ne ralentirent pas son désir de se faire
religieuse - mais le bon Dieu eut des préférences pour la pauvre orpheline
Encouragé par son protecteur, le Piv. Mr. Proulx, elle demanda et obtint
l'entrée au noviciat des Sœurs de la Charité, et elle y fut admise le 17 octobre
1857. troisième année après la fondation de cette maison à Québec. Elle prononça
ses vœux le 21 nov. 1858, sous le nom de Sœur S. Louis. Il semblerait
que ce jour du 21 nov, fête de la Présentation de la Sainte Vierge au Temple,
fut la source de sa tendre dévotion pour la Vierge ^{Marie} Immaculée qui remplit
toujours son cœur, et qui lui inspira de prendre pour anniversaire
de sa naissance, date qu'elle ignora toujours, le 8 décembre, fête de l'Immaculée
Conception. - Âme d'élite, riche des dons de la nature, douée d'un caractère
aimable et prévenant, pleine de charité et de dévouement - piété vraie
et angélique - modeste par fait de régularité - humble - aimant la
vie cachée - 2 ans après sa profession en novembre 1863, elle fut élue
Maîtresse des Novices, charge qu'elle occupa pendant onze années consé-
cutives. Une de bonheur, de salutaires exemples, de cœurs consolés, de tra-
vains utiles, d'actes de charité, de piété, de sacrifices héroïques, de mortifica-
tions accomplies de gaieté de cœur avec la générosité qui faisait le fond
de son caractère. Cette religieuse que distinguait une obéissance parfaite -
En 1866 elle fut élue Supérieure Général. Pendant Gouvernement
sage, pondant, imprégné de la plus suave charité prise dans le
cœur de Jésus. Réélue en 1869 - Le bien opéré fut immense - Œuvres
de zèle et d'apostolat ^{pour les malades et orphelins qu'elle aimait de tout son âme} fondations de nouvelles maisons dans le diocèse de Québec
et de Montréal - Assistante de 1872 à 1878 - Elle de nouveau Sup^{re} en
1878 et en 1881 - Assistante en 1884 charge la est dans cette charge que le
bon Dieu l'a élevée à la famille religieuse
Pendant les 12 années de Supériorité de la Sœur S. Louis, les maisons dont
les noms suivent furent fondées: -

1. Carleton, Point des Chaleurs 1867
2. S. Nicolas (Levis) 1870
3. Monouhii, 1871
4. Ste. Anne de Beauport 1872
5. S. Ferdinand de Neufville (Ingram) 1872
6. S. Charles (Bellechasse) 1878
7. Chartotte town, Ile du Prince Edouard, 1879
8. L'Hospice S. Joseph de la Dilivance, Levis 1879
9. S. Alexandre (Kamouraska) 1881
10. Cap Rouge, 1881

19.3986^D40222

Quebec le 15 avril
1891.

Monsieur Ph. Gagnon
conseiller de ville
93 rue du Port
St-Roch de Quebec

Monsieur cher ami,

J'ai mis en pressé
d'envoyer sur votre demande
et sous prétexte, l'exemplaire
des "Notes pour servir à
l'histoire de l'Empereur Maximilien"
qui vous ont été demandés
au nom de M. Aubert, libraire
de Niort.

Je demeure votre tout
dévoté

Frédéric L. Saint-Maurice

15 Avril 1891.

La question du jour

Suppression de la langue française
au
Canada

À deux reprises différentes l'Assemblée Législative de la province de Québec s'est occupée de la délimitation de nos frontières. J'ai eu l'honneur de faire partie du Bureau chargé d'étudier cette importante question. Il fit un travail considérable et je me plais à reconnaître de cet esprit de patience et d'études que montrent alors mes anciens collègues et leur regretté rétroaire M. Prouvencher.

Depuis d'autres renseignements sont venus se joindre à ceux qui nous avaient été remis. Un membre de la Société Royale du Canada, M. Boey de Bozes, a recueilli dans une conférence tenue devant cette société souvant un travail sur "la Frontière nord de la Province de Québec" qui mérite d'être analysé. Il jette beaucoup de lumière sur cette délicate question.

C'est en causant en privé avec un de nos hommes d'état distingués que M. de Bozes eut l'idée d'écrire nos mémoires sur ces frontières.

Le lieutenant gouverneur Mason venait
de lui dire :

"J'ai souvent parcouru le chemin de Sainte-Foye, témoin de l'héroïsme de nos ancêtres
et admiré cette incomparable plaine de la rivière Saint-Charles, si merveilleusement
encadrée par les Laurentides, et je me suis dit que, au-delà, bien au-delà de ces montagnes,
se trouve peut-être, s'étendant jusqu'aux rives de la baie d'Hudson, un champ vaste et
productif d'exploitation qui pourra contribuer avant longtemps à la prospérité de la ville
de Québec et de toute la province."

M. de la Roche a écrit de suite à l'oeuvre et
liant il donnait au public un mémoire
court, raisonné, lucret de faits, de dates
de documents. On y voit tout à tout d'après
les relations de Charlevoix, les voyages de
des Groseilliers, Paulin, du père Alloué,
la description de Lescarbot sur les bords
de la nouvelle France, l'acte pour
l'établissement de la compagnie des cent
associés, en date du 27 avril 1627, les
commissaires de M. de Lauson (1651) et
du vicomte d'Argenson (1654), le voyage
de Beaudouin, la prise de possession de Pierre
Lumière - ce caractère si bien retracé sous
l'étude de Joseph Edmond de Lauson -
la lettre que l'intendant Talon écrivait
le 2 novembre 1671, ordonnant au sieur
de Saint-Simon de renouveler prise de
possession de la baie d'Hudson, au nom de
Sa Majesté, avec ordre d'y éléver les armes
de France; les instructions de M. de La
Barre en date du 5 août 1683, concer-
nant les relations à suivre avec le colonel
Dongans; le traité de neutralité conclu à
Paris le 16 novembre 1686; l'acte
de cession au Canada, en 1763, de toutes
les droits de la compagnie de la baie
d'Hudson -

Tous ces documents sont précieux
 et jettent une lumière toute nouvelle
 sur le sujet par nous ^{occupait} ^{alors} caractérisé en ce
 moment. Indubitablement le plus précieux
 est, sans contredit le successeur qui nous
 dont l'original se trouve dans les archives
 du ministère des affaires étrangères, à Paris,
 et que Mr. Paul de Boyer a été assez
 heureux de se procurer.
 Cette pièce se lit comme suit:

"Nous, Louis Dablon, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, missionnaire employé
 à l'instruction des nations sauvages de la Nouvelle-France, et Denis de Lavalère, lieuten-
 ant d'une compagnie d'infanterie entretenue pour le service de Sa Majesté au dit pais,
 certifions à tous qu'il appartiendra que les sauvages du costé de la Baye du Nord du
 Canada estant venus à Québec au mois de juin de l'année 1660 pour demander à monsieur
 le vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, un missionnaire pour les yns-
 truire et un officier pour les conduire, nous y serions allez par ordre de monsieur d'Argen-
 son, accompagnez des nommez Denis Guyon, Desprez, Couture¹ et François Pelletier,
 faisant le dit voyage par terre, et estant arrivez chez les dits Sauvages, ils nous auroient
 reçu fort humainement et consenti que nous prissions possession de leur pais au nom de
 Sa Majesté, ce que nous avons fait en y arborant des croix et cotes d'armes de Sa Majesté.
 "En Foy de quoi nous avons signez le présent certificat. Fait à Montréal le troisième
 may 1662.

"Louis Dablon, de la compagnie de Jésus, Denis de Lavalère."

Voici, du reste, ce que le P. Dablon écrivait le 2 juillet 1661 au P. Jérôme Lalemant,
 supérieur des missions de la compagnie de Jésus à la Nouvelle-France:

"Enfin, avec l'aide de Dieu, nous voilà rendus presque à my-chemin de la Mer du Nord, en
 un lieu qui est comme le centre des deux Mers, de celle que nous avons quittée et de celle
 que nous cherchons; puisque en venant de Tadoussac icy nous avons tousiours monté, mais
 si prodigieusement, que nos Sauvages nous voulant rendre raison des excessives chaleurs
 dont ces régions sont brûlées, disoient que cela provenoit du voisinage du Soleil, duquel
 nous avons beaucoup approché, ayant surmonté des saults si hauts et en si grand nombre.
 D'un autre costé, nous n'avons plus désormais qu'à descendre, toutes les rivières sur les-
 quelles nous avons à naviguer, s'allant descharger dans la Mer du Nord, comme toutes
 celles que nous avons passées, se vont rendre à Tadoussac."

ajoute
 au de
 Boyer

Tous ces documents méritent
 d'être ^{de la Chambre} ~~de la Chambre~~ et je
 suis dans le desir de les lui faire placer en les lui mentionnant

~~L'Assemblée générale au sein de
 l'honorable M. Blais, député de
 Beauport, vient de nous rappeler en
 termes émus, et éloquent, que le vieux
 Québec avait droit de traiter cette question
 de frontières plus que tout autre.~~

~~Mais les années appassées et
 sans retour.~~

N'est pas d'ici que le Péri Dolbeau
 partait pour explorer les contrées situées
 au nord du Saint Laurent? que le Péri
 de Juen s'en allait à la découverte des
 lacs Saint Leon? que le Péri Duillettes
 venait reconnaître les rives de la
 Chaudière et du Renouveau? De Québec
 les Pères de Brébois, Dames, Gallemard,
 Fugues, Rainbault partaient s'embarquer
 en canot d'écorce pour se rendre au
 fond du lac Huron; Marguette et
 Galliot faisaient leurs voyages avec ordre
 de la part de la Mission; le Péri
 Albouy se rendait à la baie d' Hudson;
 le Péri Aubry allait faire une course
 évangélique de plus de 2000 lieues
 partant vers le nord ^{anné que le mentionne} ~~des~~ les relations
 du temps. C'est dans notre vieille capitale
 que le Péri Laure tenait sa carte
 décrivant la contrée qui s'étend depuis
 le Saguenoy jusqu'au lac Mistassini; c'est
 ici que le Péri Aubry explorait celle
 des pays situés au midi du Saint
 Laurent.

Tous ces souvenirs du passé
 n'ont-ils pas le droit d'être évoqués ici

dans cette ville qui a été le pivot, le
coeur de cette Nouvelle France
devenant pour nos pères et qui courait
depuis la baie d' Hudson jusqu'à la
Laurier, depuis le pôle nord jusqu'au
golfe du Mexique

L'honorable ^{ministre} ~~ministre~~ ^{parmi les} ~~ministres~~ ^{seule} par cette question de frontières
de la cour du ~~seul~~ ^{allemand} ~~allemand~~ ^{cette}
allusion fut faite à cette belle à cette grande langue française,
à cette reine des langues que l'on est
en train de proscrire

Le cri alors que ^{étaient} les temps ~~ont~~ ^{certains de dire} venus de rappeler
~~ceux~~ ^{ceux} qui vivaient et qui pensaient
~~à nous~~ ^{à nous} et qui pensent encore de
nous des hommes qui, certes laisser-
ont un nom dans l'histoire et
un grand souvenir dans vos affections.
N'is laissez moi vous faire une leçon
de grammaire, et si la ferai de la manière la
plus délicate possible -

Dans la province de Québec
nous ne cessons d'entendre de justes
prévenances et de ~~délicates~~ ^{de} attentions
la moins utile aux yeux. La simplicité
de certaines autres provinces n'en fait
pas autant, et ^{remarquer} ~~remarquer~~ ^{parce que}
de ce qui ne passe au ~~monde~~ ^{monde}.
Desservement j'en suis sûr.

(20)

Ces importantes paroles, tirées
de lettres aussi autorisées mentalement
d'être connues ^{du public} ~~de la Chambre~~ et
qui sont une si belle occasion de le
faire - ne parlent - nous par des
contres de courtes paroles qui
portent la belle langue de nos
pères, "dans ce beau langage" pour
me servir des paroles du marquis de
Lorne - qui dans tout le pays et
durant tout de siècles, fut regardé
comme le type de l'expression concise,
nette, et la plus habile interprète de
l'esprit et de la pensée française.

L'honorable premier ministre
nous a expliqué les détails des
trois lignes suggérées comme frontières.
Le ministre, par dans les détails, la
demande qui a fait le comité présidé
par M. Dubonnet, ^{ancien} député d'Ottawa,
la demande faite aujourd'hui par le
gouvernement est juste, équitable.
L'unanimité de la Chambre en
le prouve et je ne saurais mieux
terminer ce discours - si les cours il y
a - qui en nous demandent comme
conclusion ces paroles du travail de
ce de M. Gouff de Lège.

Nous, habitants de la province de Québec, ne ferons tort à personne en prenant notre part de ces vastes territoires que nos ancêtres ont arrosés du meilleur de leur sang.

(80)

Manuscrit de Monsieur Faucher de Saint Maurice.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]